



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et conformément aux arrêtés 2020-049 et 2020-0074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la Ville de Saint-Colomban propose une procédure alternative aux procédures décisionnelles municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **19 janvier 2020 à 19h00** par l'intermédiaire d'une visioconférence diffusée sur le compte Facebook de la Ville.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2020-20436 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé :

Permettre la hauteur totale du bâtiment projeté (garage isolé) à 7,1 mètres au lieu de 6 mètres maximum, de permettre une hauteur de mur à 4,92 mètres au lieu de 4 mètres maximum ainsi que de permettre une porte de garage d'une hauteur de 4,27 mètres au lieu 3,66 mètres, tel qu'indiqué au règlement de zonage 3001, article 142.

Identification du site concerné : Matricule : 5464-91-4304
Cadastre : 4 727 546
Adresse : du Havre

Toute personne intéressée à se faire entendre à propos de cette dérogation mineure peut transmettre ses commentaires, oppositions ou questions par écrits, soit par courrier ou par courriel, et ce, jusqu'à ce que le Conseil statue sur la demande, soit le 19 janvier 2020 à l'adresse suivante :

PAR LA POSTE
Guillaume Laurin-Taillefer, greffier
Ville de Saint-Colomban
330, montée de l'Église
Saint-Colomban (Québec)
J5K 1A1

Ou

PAR COURRIEL
greffe@st-colomban.qc.ca

Tous les commentaires reçus seront transmis au Conseil municipal.

Par ailleurs, toutes les personnes intéressées pourront se faire également entendre par écrit via le Facebook de la Ville, en ajoutant un commentaire, et ce, pendant la diffusion de ladite session.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE
DEUX MILLE VINGT.**



Stéphanie Parent, avocate
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 16 décembre 2020 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour de décembre de l'an deux mille vingt.



Stéphanie Parent, avocate
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca